



AUVERGNE-  
RHONE-ALPES  
BASKETBALL

# CONVOCAATION

## Assemblée Générale 2020

*TOUTES LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA FFBB  
DU RESSORT GEOGRAPHIQUE DE LA LIGUE  
REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES DE BASKET BALL*

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires de la Ligue Régionale, nous vous convoquons à l'Assemblée Générale électorale qui se tiendra le :

**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020**  
**AU CENTRE DES CONGRES DE SAINT-ETIENNE**  
23 rue Pierre et Dominique Ponchardier  
42100 SAINT-ETIENNE

### **1- Programme et Ordre du jour (sous réserve de validation du Comité Directeur)**

- 8h30 - 9h30 : Appel des clubs dont l'équipe première seniors évolue en Championnats de France / Emargements / Remise des boîtiers de vote
- 8h30 - 9h45 : Appel de l'ensemble des autres clubs / Emargements / Remise des boîtiers de vote
- 9h30 : Désignation des délégués à l'Assemblée Générale Elective de la FFBB, conformément aux statuts ; proclamation des résultats
- 10h00 : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales qui vérifie / confirme que le quorum est atteint pour la tenue de l'Assemblée Générale
- Allocution du Président
- Validation des résultats des consultations organisées à distance (prorogation des mandats des délégués FFBB pour l'AG FFBB du Touquet + prorogation des mandats des instances dirigeantes + tenue de l'Assemblée Générale au-delà du 15 juillet)
- Rapport moral de la Secrétaire Générale pour approbation
- Rapport Financier du Trésorier pour approbation
- Rapport du Vérificateur aux comptes, pour approbation des comptes de l'exercice
- Présentation, pour approbation, du budget prévisionnel
- 1<sup>er</sup> tour des élections pour les postes de membres du Comité Directeur de la Ligue
- Proclamation des résultats du 1<sup>er</sup> tour
- Intervention du représentant de la FFBB
- 2<sup>nd</sup> tour des élections pour les postes de membres du Comité Directeur de la Ligue (le cas échéant)
- Proclamation des résultats du 2<sup>nd</sup> tour des élections

- Election, au scrutin secret par le Comité Directeur nouvellement élu, parmi ses membres, du président de la Ligue Régionale.
- Annonce, par le doyen d'âge du Comité Directeur, à l'Assemblée Générale du président élu
- Allocution de clôture du Président

L'ensemble des rapports d'activités des commissions et missions, le rapport moral de la Secrétaire Générale, les documents financiers seront disponibles sur le site de la Ligue à compter du 5 septembre 2020.

## 2- Conditions sanitaires

Suivant les recommandations fédérales du 4 août 2020, le programme de notre Assemblée Générale défini ci-dessus est réduit aux obligations réglementaires. Ce dernier peut être soumis à modification, suivant l'évolution des contraintes qui nous seront imposées.

Afin de nous permettre de vous accueillir de manière optimale, il est demandé et conseillé, dans la mesure du possible, de venir assister à l'Assemblée Générale avec le minimum de représentants par association (le ou la présidente ou un représentant dûment mandaté)

Nous vous invitons à répondre à ce court questionnaire concernant votre venue :

[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=cWINGqV2IUOS-a061\\_SKzq9a9HLYIclNr2aTQyJ2f\\_9UQzA0RTZHTVVSVEhBOFhESFVSQUM0UTZSSi4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=cWINGqV2IUOS-a061_SKzq9a9HLYIclNr2aTQyJ2f_9UQzA0RTZHTVVSVEhBOFhESFVSQUM0UTZSSi4u)

## 3- Electeurs

Sont électeurs à l'Assemblée Générale, les présidents des Associations en règle avec la Fédération, la Ligue Régionale et le Comité Départemental, notamment au point de vue trésorerie.

Le président peut, en cas de nécessité absolue, donner son mandat à un autre membre du Bureau ou, à défaut, à un autre membre majeur de l'association, licencié à la FFBB pour la saison 2020-2021 qui, sans être membre du Bureau, exerce un rôle actif au sein de l'Association. Le document téléchargeable sur le lien suivant devra être fourni au moment de l'émargement : [MANDAT](#)

Le vote par procuration est INTERDIT pour les groupements sportifs participant aux Championnats Pré-Régionaux, Régionaux et/ou Fédéraux.

Le vote par procuration est autorisé pour les groupements sportifs participant EXCLUSIVEMENT aux Championnats Départementaux (Hors Championnats Pré-Régionaux) sous réserve que la procuration téléchargeable au lien suivant parvienne au siège de la Ligue avant le 24 septembre, 12h00 : [PROCURATION](#)

Toutefois, la procuration devra être donnée à un votant, lequel ne pourra représenter plus d'1 groupement sportif en sus de son propre club. **Il est également IMPOSSIBLE de donner mandat ou procuration à un Comité Départemental.**

## 4- Candidatures aux postes de délégués FFBB

Conformément aux statuts fédéraux, un appel de candidature est effectué en vue de procéder à l'élection de 4 délégués représentants les clubs de la Ligue, dont l'équipe première senior opère en Championnat de France, pour l'Assemblée Générale de la Fédération qui se tiendra en décembre. Leur mandat débutera le 21 octobre 2020.

Les personnes qui désirent présenter leur candidature pour le poste proposé devront présenter leur demande à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basketball par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au plus tard le 27 août 2020 (la date de la poste faisant foi)

Pour être éligible, chaque candidat doit être licencié depuis plus de 6 mois.

Toute candidature ne respectant pas les formes énoncées ci-dessus, ou adressée après la date fixée, ne sera pas enregistrée.

## 5- Rappels des Règlements

Les associations ayant une équipe en Championnat National ou en Championnat Régional ou en Championnat Pré-Régional pour la saison 2019-2020, doivent obligatoirement assister à l'Assemblée Générale. **Elles ne peuvent pas être représentées par une autre association.**

Toute association qui n'assistera pas ou ne sera pas représentée à l'Assemblée Générale de la Ligue, sera passible d'une pénalité financière de 300€ (Nationale ou Régionale) ou 125€ (Pré-Régionale)

